

## Les Formations 2014 : c'est parti !

Vous avez été nombreux à répondre aux propositions du plan académique de formation (PAF 2014). Les premiers stages seront organisés pendant les vacances d'octobre.

Renseignements en établissement auprès de votre **gestionnaire** ou auprès du **bureau de la formation continue** au 26-62-43 (Mme Laurence Follenfant et Mme Yumiko Noda)

<http://www.ac-noumea.nc/>

Rubrique : Personnels > La formation continue du personnel

## WEBMAIL pour tous

Chaque agent bénéficie d'une adresse internet académique pour communiquer personnellement ou professionnellement, avec son établissement ou les services du vice-rectorat,

Votre adresse mail : [prenom.nom@ac-noumea.nc](mailto:prenom.nom@ac-noumea.nc)

Accès au webmail : <http://webmail.ac-noumea.nc>

Saisissez votre :

**Nom d'utilisateur** : première lettre du prénom, suivie du nom

**Mot de passe** : initialement votre NUMEN en majuscule (à changer après première utilisation)

<http://www.ac-noumea.nc/messagerie>

Renseignements en établissement auprès de votre **gestionnaire** ou auprès du **bureau d'assistance informatique** au 266-123

## Mes interlocuteurs au vice-rectorat ?

**Julien LE RAY**, Chargé de mission « métiers et fonctions des A.T.E.E. » auprès du secrétaire général  
[julien.le-ray@ac-noumea.nc](mailto:julien.le-ray@ac-noumea.nc) Tél : 26.62.10

**Florence COINTEPAS**, Chef du bureau des A.T.O.S.S. à la division du personnel  
[florence.cointepas@ac-noumea.nc](mailto:florence.cointepas@ac-noumea.nc) Tél : 26.61.41

**Laurence FOLLENFANT**, chef du bureau de la formation continue à la division du personnel  
[laurence.follenfant@ac-noumea.nc](mailto:laurence.follenfant@ac-noumea.nc) Tél : 26.62.43

**Henri WAGIO**, chef du bureau de la rémunération à la division de la rémunération, retraites et prestations  
[henri.wagio@ac-noumea.nc](mailto:henri.wagio@ac-noumea.nc) Tél : 26.61.59

**Dominique KABAR**, chef du bureau des retraites, à la division de la rémunération, retraites et prestations  
[dominique.kabar@ac-noumea.nc](mailto:dominique.kabar@ac-noumea.nc) Tél : 26.61.49

**Philippe REVERT**, conseiller technique du vice-recteur en hygiène et restauration collective  
[philippe.revert@ac-noumea.nc](mailto:philippe.revert@ac-noumea.nc) Tél : 24.49.09



# La tenue de travail

La tenue de travail / les équipements de protection individuelle (E.P.I.) sont mis à la disposition de l'agent par l'établissement ; ils lui permettent de se protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité et garantissent le respect des normes d'hygiène.

## Dotation de base



### Vêtement de travail

Blouse de travail ou/et tenue de travail (short et/ou pantalon + T-Shirt)  
Chaussures de sécurité fermées, adaptées à l'entretien des locaux, antidérapantes et avec embouts de protection renforcé.



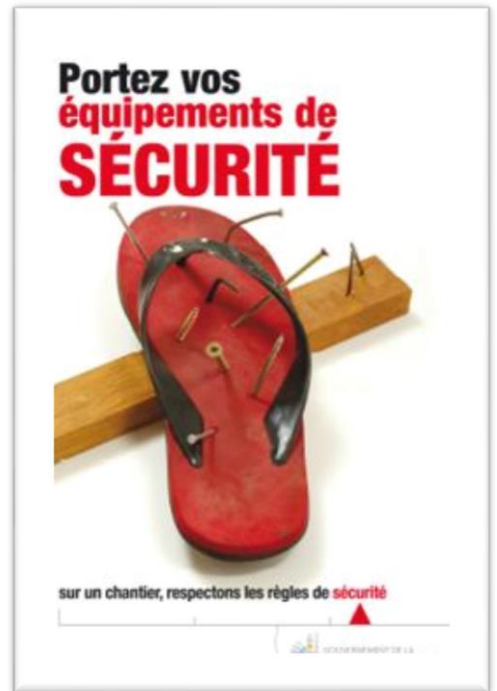
## Dotation spécifique

### Entretien des locaux et sanitaires

Gants résistants aux produits chimiques  
Masque anti-poussière (selon les besoins)  
Lunettes de protection (selon les besoins)

### Entretien en cuisine et/ou petite plonge

Tenue de travail (pantalon et T-Shirt, veste)  
Chaussures de sécurité fermées (résistant à l'humidité)  
Bottes de sécurité  
Tablier PVC (selon les besoins)  
Gants, lunettes, masques (selon les besoins)  
Charlottes, divers accessoires...



Affiche présentée par la Direction du travail et de l'emploi de la Nouvelle-Calédonie

**Toujours se référer à la fiche technique et aux données de sécurité des produits !**

### Maintenance du bâtiment

Tenue de travail (pantalon + T-Shirt, veste) et chaussures de sécurité fermées, antidérapantes, résistantes à la pénétration d'eau et isolées contre les risques électriques, avec embouts de protection renforcé.

**Serrurerie, plomberie, maçonnerie, manutention** : gants de protection contre les risques mécaniques, genouillères si besoins

**Vitrierie** : gants de protection contre les coupures (résistance à la coupure par tranchage et déchirure et perforation)

**Peinture** : gants de protection contre les produits chimiques (voir la fiche de sécurité des peintures afin de déterminer le type de gants à adapter), masque (selon l'usage et le produit)

**Tonte / débroussaillage** : chaussures de sécurité avec semelle antidérapante et embout de protection contre les chocs, casque avec écran et protection auditive, lunettes de sécurité en plus de l'écran, gants de protection résistants aux coupures et perforations, protège-tibias et tablier de débroussaillage recommandés

